Calendrier et modalités des inscriptions administratives en master

2023 – 2024

Conformément à l'arrêté du 28 février 2024, relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2023-2024.

La campagne des Inscriptions administratives de première année de master s'organise du 27 juin 2023 au 21 juillet 2023. Pour les étudiants recevant une proposition d'admission au 30 août au plus tard, la date limite d'inscription administrative est repoussée au 10 septembre.
Pour les étudiants ne disposant à ces deux dates limites des résultats de leur licence, la date est repoussée jusqu'au jour où ils les obtiennent.

Les inscriptions administratives en deuxième année de master ou ré-inscriptions débutent au 27 juin 2023 et se clôturent au 01 novembre 2023.

Première inscription :

A l'issue de la promulgation des résultats, le candidat ayant accepté définitivement l'offre d'admission sur la plateforme TMM pourra accéder à la plateforme d'inscription PEGASUS dès le 05 juillet. Pour celui qui aurait accepté l'offre à partir du 04 juillet, il devra patienter 72 heures avant de se connecter à la plateforme PEGASUS.
Lors de la première connexion, l'identifiant correspond à l'adresse mail personnelle utilisée lors de la candidature, le mot de passe sera généré par un clic sur « mot de passe oublié ». Celui-ci sera transmis par mail et permettra de poursuivre l'inscription. En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).
L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant.

Réinscription :

À l'issue du jury de délibération et après publication des résultats, et si, l'étudiant a validé les deux semestres de la première année de master, alors depuis le portail Pégasus https://ephe-etud.helvetius.net:pegasus/, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription. Les étudiants dont les semestres sont incomplets devront attendre la délibération du jury de la session de rattrapage, pour procéder à leur réinscription.